

SÉANCE DU 09 AVRIL 2013

REGIE DE TRANSPORTS – COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Sous la présidence de Mr Lecoq, Doyen, Mr Lebourgeois, Président, présente le Compte Administratif 2012 de la Régie de Transports. Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du conseil adoptent à l'unanimité des votes le compte administratif 2012 comme suit :

section d'exploitation : solde créditeur 24 501.69 €
section d'investissement : solde créditeur 26 713.00 €

Affectation du résultat d'exploitation : Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €
Report à nouveau d'exploitation : 24 501.69 €

Mme le Maire reprend la présidence de séance.

REGIE DE TRANSPORTS – BUDGET PRIMITIF 2013

Mr Jean LEBOURGEOIS, Président propose le budget primitif 2013 de la Régie de Transports ; après délibération il est adopté à l'unanimité des votes tel que proposé par Mr le Président ;

il est équilibré en dépenses et recettes comme suit :
section d'exploitation : 32 501 € section d'investissement : 28 115 €

REGIE TRANSPORTS - COMPTE DE GESTION 2012

Le compte de gestion de Mr le Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

REGIE DE TRANSPORT – REVERSEMENT A LA COMMUNE

Compte tenu de l'importance du résultat de fonctionnement, Mr le Président propose le reversement à la commune de la somme de 15 000 €. Après avoir vérifié que l'opération ne générerait en aucune façon le fonctionnement normal de la régie de transport et en avoir délibéré, les Membres du Conseil acceptent la proposition à l'unanimité des votes.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET DE LA REGIE DE TRANSPORTS

Mr le Président expose au conseil que les crédits prévus à certains comptes du budget de l'exercice 2013 étant insuffisants, il propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

D ART 605 : -1900 ; ART 6066 : -1900 ; ART 61551 : -5000 ; ART 6168 : -1200 ; ART 6288 -5000
D ART 6522 : + 15000

Le Conseil approuve les virements de crédits ci-dessus.
Monsieur Lebourgeois se retire.

COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2013

Mme le Maire présente au Conseil le projet de Budget primitif 2013 préparé par la commission des finances. Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité des votes le budget primitif 2013 tel que proposé par Mme le Maire.

Il est équilibré en dépenses et recettes comme suit :
Section de fonctionnement : 624 680 €
Section d'investissement : 428 940 €

RESTAURATION DES APPARTEMENTS RUE ALEXIS RICORDEL

Mme le Maire informe qu'au cours des travaux de restauration il a été découvert qu'une mise aux normes de l'électricité était à réaliser obligatoirement. Cette mise aux normes a induit un coût supplémentaire comme suit :

Devis de l'entreprise LEF elec (entreprise choisie pour les travaux par décision du 12/07/12)
HT 4 030 .00 € TTC 4 312.10

Les Membres du Conseil après en avoir délibéré, décident de faire réaliser les travaux et d'accepter le devis pour son montant.

Le financement sera réalisé à l'article 2135-158 du BP 2013

Mme le Maire est autorisée à toutes les signatures nécessaires à la réalisation des travaux.

COMMUNAUTE DE COMMUNES YERVILLE-PLATEAU DE CAUX

Modification des statuts

Considérant la demande de Mr le Président de la Communauté de Communes d'Yerville-Plateau de Caux en date du 29 mars 2013, sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur l'ajout de la compétence aménagement numérique à l'article 6 des statuts au titre des compétences facultatives et définie comme suit :

Compétence Aménagement numérique

10a) L'établissement d'infrastructures de communications électroniques, leur exploitation, l'établissement d'un réseau de communications électroniques, son exploitation ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ; conformément à l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales.

10b) La fourniture de matériels et/ou de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.

10c) Le développement de services en direction des entreprises ou des services publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au projet de modifications des statuts de la Communauté de Communes d'Yerville-Plateau de Caux. La compétence relevant du premier alinéa sera déléguée au Syndicat mixte de Pays qui assurera la gestion et l'exploitation du réseau NRA-Montée en débit.

Représentation communale dans la Communauté de Communes – Nouvelles dispositions

Madame le Maire expose aux Conseillers les nouvelles dispositions de l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) introduites par la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et modifiées par la loi n°2012-1561 du 31/12/12 Cet article détermine les modalités de composition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Le nombre de sièges total du conseil communautaire ne pourra excéder de plus de 25 % le nombre de 29 sièges, soit un maximum de 36 sièges.

Chaque commune dispose au moins d'un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Madame le Maire propose la répartition suivante : 1 siège par tranche de 240 habitants. Est prise en compte la population municipale sans double compte entrée en vigueur au 01 janvier 2013, soit la population légale 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition présentée par Mme le Maire.

POUVOIRS DE POLICE – COMPETENCE DECHETS

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr le Président de la Communauté de Communes proposant d'une part le transfert par la communes à la ComCom de la compétence déchets et d'autre part la création d'un groupement de commandes simples avec la commune d'Yerville, coordinateur.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil :

- pour ce qui concerne le transfert par la commune de la compétence déchets à la ComCom : demandent d'approfondir les conséquences d'une telle décision et d'en délibérer lors d'une prochaine réunion ;
- pour ce qui concerne la création d'un groupement de commandes simples avec la commune d'Yerville, coordinateur : refus à l'unanimité des votes.

ECOLE DE MOTTEVILLE – MATERIEL A LA BIBLIOTHEQUE

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr le Directeur d'école qui demande la fourniture de matériel complémentaire (bacs de rangement, tables, sièges, rayonnages) adapté à la taille des enfants de maternelle reçus maintenant à la bibliothèque de l'école, jusqu'à présent dédiée aux enfants de primaire.

Elle présente les catalogues spécialisés CELDA, CAMIF, HABA, NATHAN

Après avoir consulté les catalogues, comparé les prix, la qualité et les facilités d'installation des matériels analogues et après en avoir délibéré,

les Membres du Conseil considérant le bien fondé de la demande, décident :

- de procéder à l'achat des matériels demandés
- de choisir le fournisseur CAMIF pour un montant total TTC de 3 384.69 €
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à l'achat du matériel

LAUREAT DE LUMIERES DES CITES

Mme le Maire informe les Membres du Conseil que le jeune Mottevillais Charles Guillotte est lauréat de Lumières des Cités, distinction accordée par la Région Haute Normandie et le Centre Régional Information Jeunesse à 100 bacheliers Hauts Normands suivant la qualité de leurs résultats. Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes de saluer les efforts de Charles Guillotte et l'encourager par la remise d'un bon d'achat de 100 € à la librairie l'Armitière. Ce bon lui sera remis à l'occasion de la fête communale de la Pentecôte.

DEMANDE DE SUBVENTION

Mme le Maire donne lecture du courrier envoyé par l'association des « restaurants du cœur » qui demande une demande de subvention pour son fonctionnement.

Après en avoir délibéré et considérant que Motteville subventionne déjà la banque alimentaire les Membres du Conseil décident à la majorité des votes (1 vote pour, 2 abstentions, 10 votes contre) de ne pas donner suite à la demande.

REUNION AVEC L'ASPM

Mme le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec Mr Thorel et Mme Laurent de l'ASPM. au cours de laquelle il a été envisagé de réaliser la restauration du calvaire du Mail.

L'association propose de se charger de la remise en état et de la peinture du Christ.

Le Conseil en prend acte et décide de demander un devis à Mr Naze, ébéniste à Motteville, pour le changement de la croix.

L'association propose également la prise en charge de la fourniture et pose d'une rambarde à l'escalier de l'ancien presbytère. Le Conseil donne son accord.

L'association appelle l'attention du conseil sur deux actions préventives à réaliser à l'église : la mise en place un socle sous le robinet situé près du mur et l'application d'une lazure sur la porte principale. Le Conseil en prend acte.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe que la Direction des Routes procède actuellement à un relevé des vitesses rue Jean Douence. Un projet soit de pose de Stop, soit de pose de panneaux pédagogiques sera présenté ensuite. Le Conseil en prend acte.